

boisseaux étaient du blé de printemps de l'Ouest canadien (autre que du blé dur) et le reste était constitué de 6.9 millions de boisseaux de blé d'hiver de l'Ontario, 5.2 millions de boisseaux de blé dur et 3.9 millions de boisseaux d'autres variétés. Le taux d'utilisation de la capacité des minoteries, fondé sur un potentiel quotidien d'environ 167,000 cwt, a été, en moyenne, de 74.4% en 1973-74 contre 76.0% l'année précédente. Les chiffres pour les campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1971-74, compte tenu des exportations de farine de blé, sont présentés au tableau 11.39.

11.7.2 Abattage du bétail

Le nombre de gros bovins abattus dans les abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral s'est élevé à 2,975,833 en 1974, soit une augmentation de 3.4% par rapport à 1973 (2,878,016). Toutes les provinces ont affiché des augmentations, sauf le Québec et les provinces de l'Atlantique.

Le nombre de veaux abattus dans les établissements soumis à l'inspection fédérale s'est établi à 392,811 en 1974, soit un accroissement de 34.7% par rapport à 1973 (291,524). Toutes les provinces ont enregistré des augmentations.

Le nombre de porcs abattus dans les établissements soumis à l'inspection fédérale s'est établi à 9,269,491 en 1974, soit 2.5% de plus qu'en 1973 (9,041,220). Toutes les provinces ont enregistré des augmentations, sauf le Manitoba, l'Alberta et les provinces de l'Atlantique.

Au total, 185,077 moutons et agneaux ont été abattus en 1974 comparativement à 234,206 en 1973. Toutes les provinces, sauf les provinces de l'Atlantique, ont enregistré des diminutions.

11.8 Aide et réglementation par l'État

11.8.1 Rôle de l'État dans l'industrie des grains

L'intérêt et l'intervention de l'État dans l'industrie des grains datent d'avant la Confédération et se reflètent dans une série de politiques concernant l'utilisation des terres et la colonisation, les transports, les élévateurs à grains, l'entreposage, la manutention et l'expédition, les méthodes et moyens de commercialisation, la sécurité du revenu ainsi que les multiples ramifications de la concurrence internationale et la recherche d'une collaboration internationale en ce qui touche la vente des grains. Les organes actuellement chargés de concrétiser le rôle de l'État sont le ministère de l'Agriculture du Canada, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada et deux organismes semi-autonomes comptables au Parlement par l'intermédiaire de ministres de la Couronne: la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, actuellement le ministre des Transports, est le principal responsable de la politique des grains du gouvernement fédéral.

Trois autres organismes agricoles participent également à part entière au fonctionnement de l'industrie canadienne des grains: l'Institut international du Canada pour le grain, le Conseil des grains du Canada et le Groupe spécial de consultation sur les grains (Comité des grains). L'Institut international du Canada pour le grain contribue au maintien et à l'expansion des marchés pour les grains et oléagineux canadiens et leurs sous-produits, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Conseil des grains du Canada sert de cadre à la coordination, à la consultation et à la réalisation d'un consensus concernant les propositions soumises par l'industrie à l'État. Le Groupe spécial de consultation sur les grains (Comité des grains) s'occupe de la coordination, de la révision et de la recommandation de politiques fédérales au sujet des grains.

11.8.1.1 Comité des grains

En 1970, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a constitué un Comité spécial de consultation sur les grains (connu sous le nom de Comité des grains) composé d'experts-conseil représentant le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Industrie et du Commerce, et le ministère des Transports. Sous la direction du ministre, le Comité des grains étudie les problèmes de l'industrie des grains du point de vue de la production, des moyens de transport, de la manutention et de la commercialisation. Il propose des mesures destinées à assurer un équilibre entre la production de grains et les marchés connus et projetés, découvre et exploite de nouveaux débouchés et cherche à accroître l'efficacité des opérations de manutention et de transport des grains de façon à répondre à la